

QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

RÈGLEMENT NO. 336-2022

**RÈGLEMENT ÉDICTIONNANT LE PLAN DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE
LOTBINIÈRE 2022-2029**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE
6375, RUE GARNEAU SAINTE-CROIX (QUÉBEC)
G0S 2H0**

**Téléphone : (418) 926-3407
Télécopieur : (418) 926-3409**

Internet : www.mrcclotbiniere.org

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
RÈGLEMENT NO. 336-2022**

**RÈGLEMENT ÉDICTANT LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES DE LA MRC DE LOTBINIÈRE**

Assemblée régulière du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière, tenue le 11 janvier 2023 à Saint-Gilles, à laquelle assemblée était présents :

SON HONNEUR LE PRÉFET:

Monsieur Daniel Turcotte, maire de Val-Alain

ET LES MEMBRES DU CONSEIL :

Municipalités

Dosquet
Laurier-Station
Leclercville
Lotbinière
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun
Saint-Agapit
Saint-Antoine-de-Tilly
Saint-Apollinaire
Sainte-Agathe-de-Lotbinière
Sainte-Croix
Saint-Édouard-de-Lotbinière
Saint-Flavien
Saint-Gilles
Saint-Janvier-de-Joly
Saint-Narcisse-de-Beaurivage
Saint-Patrice-de-Beaurivage
Saint-Sylvestre

Maires

M. Yvan Charest
Mme Huguette Charest
M. Denis Richard
M. Jean Bergeron
Mme Annie Thériault
M. Yves Gingras
M. Richard Bellemar
M. Jonathan Moreau
M. Gilbert Breton
M. Stéphane Dion
Mme Denise Poulin
M. Normand Côté
M. Robert Samson
M. Bernard Fortier
M. Denis Dion
M. Samuel Boudreault
Mme Nancy Lehoux

Tous membres du conseil et formant quorum.

ATTENDU que la MRC de Lotbinière doit établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble de son territoire conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et doit le réviser aux sept ans;

ATTENDU que le 8 juin 2016 est entré en vigueur le PGMR 2015-2019 de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU que la MRC de Lotbinière a adopté, le 13 octobre 2021, par sa résolution no 329-10-2021, son projet de PGMR;

ATTENDU que conformément à la LQE, la MRC de Lotbinière a tenu une consultation publique et a apporté des modifications à son projet de PGMR pour tenir compte des avis reçus;

ATTENDU que RECYC-QUÉBEC a émis le 1er juin 2022 un avis à l'effet que le projet de PGMR n'était pas conforme à la LQE ainsi qu'aux orientations gouvernementales en gestion des matières résiduelles;

ATTENDU que, conformément à la LQE, la MRC de Lotbinière a remplacé le projet de PGMR jugé non-conforme par un nouveau projet de PGMR conforme aux modifications demandées;

ATTENDU que RECYC-QUÉBEC a émis le 8 novembre 2022 un avis confirmant que le projet de PGMR modifié est conforme à la LQE ainsi qu'aux orientations gouvernementales en gestion des matières résiduelles;

ATTENDU que, suivant l'article 53.20.3 de la LQE, l'adoption du présent règlement est requise afin que le PGMR de la MRC de Lotbinière entre en vigueur;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 23 novembre 2022.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Samuel Boudreault et résolu de statuer, par règlement, ce qui suit :

1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.
2. Le projet de plan de gestion des matières résiduelles, modifié suivant la transmission d'un avis de non-conformité par RECYC-QUÉBEC, puis déclaré conforme à la Loi sur la qualité de l'environnement et aux orientations du gouvernement par cette dernière, est adopté.
3. Ce document, joint aux présentes, constitue le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2022-2029 de la MRC de Lotbinière et fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long récéité.

4. Conformément à l'article 53.20.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le PGMR, entrera en vigueur le 11 janvier 2023, soit le jour de l'adoption du règlement.
5. Une copie du règlement sera transmise à RECYC-QUÉBEC afin d'attester de l'entrée en vigueur du PGMR.

Signatures officielles :



Daniel Turcotte,
Préfet



Stéphane Bergeron
Directeur général - Greffier trésorier

Copie conforme certifiée par



Stéphane Bergeron
Directeur général - Greffier trésorier

Ce 19ème jour de janvier 2023